Sarah Boisson – Ecopia Grand Ouest

Avril 2024

Présentation STAFF

## LE RÉGIME DE L'INTERMITTENCE



## C'est quoi l'Intermittence?





L'INTERMITTENCE N'EST PAS UN STATUT.

C'EST UN RÉGIME DE L'ASSURANCE CHÔMAGE PARTICULIER ET UNE AUTRE FAÇON DE COTISER À L'UNEDIC - L'ORGANISME DE GESTION DE L'ASSURANCE CHÔMAGE EN FRANCE.

A CONTRATS PARTICULIERS, ASSURANCE CHÔMAGE PARTICULIÈRE.

**COMME LES INTÉRIMAIRES OU LES SAISONNIERS.** 

#### Un.e intermittent.e du spectacle est un.e salarié.e qui :

- Alterne des périodes d'emploi et de non emploi,
- Exerce le métier d'artiste, de technicien ou un métier administratif dans le domaine du spectacle vivant, de l'audiovisuel, ou du cinéma,
- > Pour un spectacle ou une production audiovisuelle,
- Au travers de <u>contrats à durée déterminée d'usage (CDDU)</u> liés à une fonction temporaire intrinsèque à la logique de projet.

## Les dates de l'Intermittence



1936

CRÉATION DU RÉGIME DES INTERMITTENTS DANS LE CINÉMA 965

CREATION
DE L'ANNEXE 8
POUR LES SALARIES DU
CINEMA

1968

ANNEXE 10 POUR LE SPECTACLE, LE DISQUE, L'AUDIOVISUEL ET LES SCÉNOGRAPHES. 1998

CONTRAT DE TRAVAIL À DURÉE DÉTERMINÉE « D'USAGE » (CDDU).

1999

MISE EN PLACE DU GUICHET UNIQUE DU SPECTACLE OCCASIONNEL (GUSO) 2003/04

GRÈVE GÉNÉRALE DU SPECTACLE, DU CINÉMA ET DE L'AUDIOVISUEL. 26 JUIN 2003

INSTAURATION DES 507H SUR 10 MOIS → 8 MOIS INDEMNISATION ACCORD 2016

date anniversaire 507 H /12 MOIS

Assimilation et Conversion cachets en heures

La circulaire n°2016-25 du 21 juillet 2016

est le texte qui définit les règles à mettre en œuvre de l'assurance chômage des intermittents du spectacle

## Les chiffres de l'Intermittence



Fin 2023, +3,6% d'intermittents embauchés par rapport à 2022



Fin 2023,
61 000 employeurs
(+4,6% par rapport à 2022)

26% de femmes
Parmi les techniciens,
en 2022 (elles étaient 24%

en 2019)







Exercés par des techniciens en 2022 (12% en CDD et 14% en CDI)



### Les annexes de la convention Unédic



#### Salariés annexe 8

<u>L'annexe 8</u> concerne les techniciens et ouvriers des secteurs du cinéma, de l'audiovisuel, de la radio, de la diffusion et du spectacle engagés sous CDDU.

Le champ d'application de l'annexe 8 est limité à certaines fonctions de salariés et dépend désormais de l'application d'une des dix conventions collectives du spectacle vivant ou enregistré par l'employeur (et non plus de son code NAF).

#### Salariés annexe 10

L'annexe 10 s'applique à l'ensemble des artistes du spectacle engagés sous

CDDU (a.7121-2 du code du travail). Les artistes du spectacle sont notamment :

```
1/ L'artiste lyrique ;
2/ L'artiste dramatique ;
3/ L'artiste chorégraphique ;
4/ L'artiste de variétés ;
5/ Le musicien ;
6/ Le chansonnier ;
7/ L'artiste de complément ;
8/ Le chef d'orchestre ;
9/ L'arrangeur-orchestrateur ;
10/ Le metteur en scène (exécution matérielle de sa conception artistique)
```

## La règle des 507h pour les techniciens

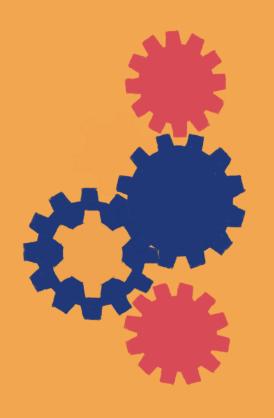


507h / 12 mois

10h/jr 48h/sem 208h/mois 60h/sem 260h/mois autorisées par l'Inspection du Travail

Si plusieurs employeurs

12h/jr 58h/sem 250h/mois Montant journalier de l'allocation plancher = 38€



## La règle des 507h pour les artistes/musiciens



Montant journalier de l'allocation plancher = 44€

> 43 CACHETS 1 cachet = 12h (Pôle Emploi)



43 CONCERTS
PAYÉS EN
12 MOIS

#### 250 heures max sur 30 jours\* \*Au-delà de ces heures,

\*Au-dela de ces heures, France Travail ne prendra pas en compte votre activité comme étant intermittente.

## Les heures assimilées - 1



Enseignement Comptabilisé

70h < 50 ans 120h > 50 ans Heures de répétition des artistes dans le cadre d'un concert ou spectacle

Déclarées et payées par l'employeur



Heures de création des résidences d'artistes

En vue de la production d'un spectacle



Si travail à l'étranger

Employeurs français & européens : heures comptabilisées + attestées Formulaire U1

Employeurs hors Europe: non comptabilisées

#### Les heures assimilées - 2



Arrêt Maladie Congé Maternité Heures de Formation non indemnisées par France Travail

Congé Individuel de Formation

Un jour d'arrêt indemnisé = 5H

1 heure de formation = 1h

Il faut avoir repris un emploi après ces périodes pour être comptabilisées

Maximum 338 h\*

<sup>\*«</sup> Le total d'heures de formation ajouté aux heures d'enseignement artistique ou technique ne peut dépasser 338h, »

## Démarches administratives à l'embauche



## 1/signature du bon contrat de travail :

un CDDU ET avant de débuter votre emploi

2/lère visite médicale: Tout travailleur bénéficie d'une visite d'information et de prévention initiale (VIPI), réalisée par un professionnel de santé [...] dans un délai qui n'excède pas trois mois à compter de la prise effective de son poste de travail (art. R4624-10 C.d.T). L'employeur initie la demande de convocation, le salarié fixe le rendez-vous.

3/ immatriculation à la caisse des congés spectacles : via le site d'Audiens, la structure qui reçoit vos cotisations aux congés payés puisqu'elles ne vous sont pas attribuées directement ET au moment de votre inscription à France Travail.

## Démarches administratives auprès de France Travail



## 1<sup>ère</sup> inscription

- >En ligne directement via francetravail.fr
- ➤ Une fois les 507h acquises

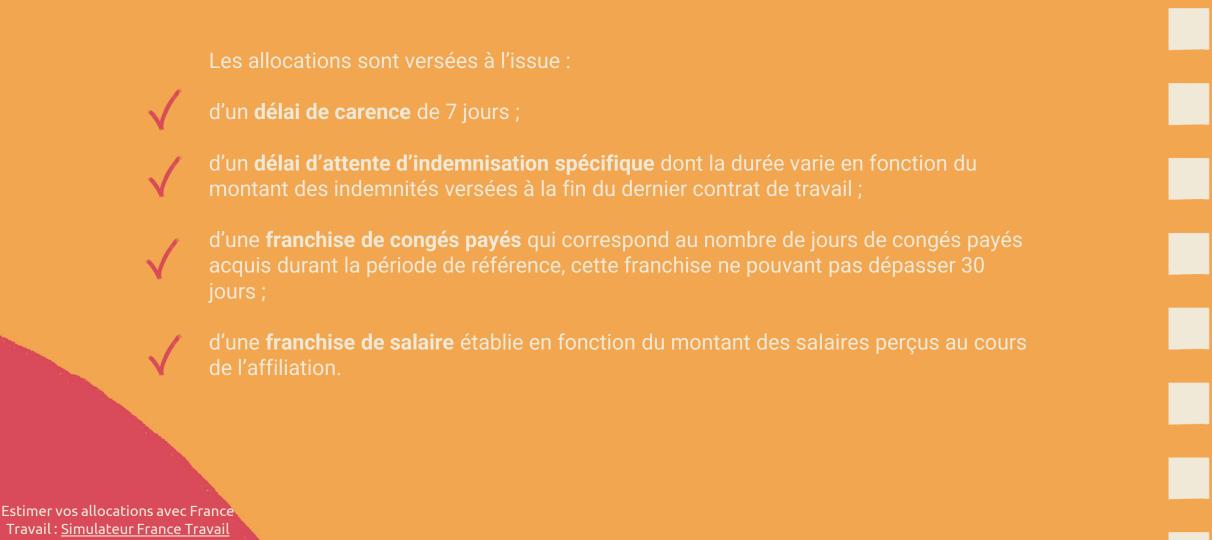
## Si déjà inscrit :

- ➤au régime général : une fois les 507h acquises, demande du droit d'option - 2 conditions nécessaires :
  - → 507h de travail en Annexe 8 et 10 sur les 12 mois qui précédent la FCT retenue pour l'ouverture des droits
  - → AJ ≤ 20€ OU montant droits potentiels A8/A10 > 30% montant du cumul des allocations restantes au régime général
- sans indemnisation : dès le lendemain du contrat permettant de justifier des 507h.

#### Versement des allocations







Travail: Simulateur France Travail

Spectacle

Calcul de vos indemnités: Le Guide

pour mieux comprendre sur

Livetonight

## Comment déclarer un cachet ou des heures?





Les employeurs peuvent être des sociétés, des structures associatives ou des particuliers.

#### 



# STRUCTURES AVEC LICENCE D'ENTREPRENEUR DU SPECTACLE

(6 représentations mini/an)

#### **⇒** CACHETS

prise en charge des déclarations et paiements des différentes cotisations sociales au sein des caisses adéquates.



Transmission des Attestations Employeurs Mensuelles (AEM) ou Déclaration uniques simplifiées (DUS) par les employeurs :

- Les employeurs « professionnels du spectacle » : jusqu'au 15 du mois suivant la prestation pour adresser l'AEM à France Travail
- Les employeurs « occasionnels » ont 15 jrs après la fin de la prestation pour établir la DUS auprès du GUSO.

## La Clause de Rattrapage



Bénéficier de 6 mois supplémentaires après la date anniversaire

Pour compléter des heures manquantes afin d'atteindre les 507h

Demande à adresser par courrier ou mail dans les 30 jours après notification de France Travail

ARE de rattrapage = dernière allocation journalière

JUSTIFIER DE 5 ANS D'AFFILIATION AUX A8 ET A10
DANS LES 10 ANS PRECEDANT LA FIN DE CONTRAT DE TRAVAIL
AYANT PERMIS L'OUVERTURE DES DROITS
2535H (5 X507H)

JUSTIFIER DE 338H DE TRAVAIL DANS LES A8 ET A10 DANS LES 12 MOIS

PRECEDENTS LA DATE ANNIVERSAIRE (périodes de formation non rémunérées par France

Travail sont retenues dans la limite de 226h sur 338h)

#### Les allocations de solidarités





#### CLAUSE DE SAUVEGARDE Si alternance d'activités à différents régimes et qu'aucune réglementation n'est applicable => ouverture de droits pendant 182 jrs à l'AJ minimale SI:

- 130 jr travaillés OU 910h tout régime confondu dans les 24 ou 36 mois précédents

- Ne pas pouvoir prétendre à un reliquat ARE, de clause de rattrapage ou APS.

#### **APS**

#### Allocation de professionnalisation et de solidarité

Fin d'un droit ARE spectacle (date anniversaire)
ARE rattrapage
Droit APS
Au cours d'un droit AFD

Ne pas pouvoir prétendre à l'ARE ou ARE rattrapage

Recherche des 507 sur les 12 derniers mois + jusqu'à 120h d'enseignement + arrêt maladie > 3 mois + heures de rattrapage ou droit AFD

Même montant que l'ARE spectacle

Sur une période de 12 mois maximum (si clause rattrapage, 6 mois max.)



#### Allocation de fin de droits

L'AFD n'est pas recherchée en fin de clause de rattrapage ou en cours d'AFD.

Ne pas pouvoir prétendre ni à une réadmission au titre de l'ARE (ARE tous règlements), ni à la clause de rattrapage, ni à un droit APS, ni à la clause de sauvegarde et ni à l'ASS.

Recherche des 507 sur les 12 derniers mois + jusqu'à 120h d'enseignement + arrêt maladie > 3 mois + heures de rattrapage

Montant journalier = 30 € nets

Durée en jrs fonction de l'ancienneté:

- 61 jrs max > 5 ans
- -92 jrs max =5 ans
- 182 jrs max = ou > à 10 ans

## Microentreprise et Intermittence



Possibilité d'être intermittent du spectacle et micro-entrepreneur sous certaines conditions :



#### **TECHNICIENS DU SPECTACLE**

Si vous êtes **technicien du spectacle**, vous pouvez exercer une activité de prestation technique sous le régime de la micro-entreprise.

Vous bénéficierez ainsi d'un **statut simplifié aux obligations allégées** mais renoncez aux avantages de l'intermittence. Peu de contraintes en effet pour le micro-entrepreneur, mais un cadre qu'il faut toutefois connaître.

#### **ARTISTES**

En revanche, les **artistes du spectacle** (acteurs, chanteurs, musiciens, circassiens, chorégraphes, danseurs, etc.) sont soumis au régime général de la sécurité sociale avec le régime de l'intermittence. Ils ne peuvent donc pas choisir la micro-entreprise pour exercer leurs activités, puisqu'ils sont de fait salariés.

Pour les **artistes-auteurs** d'œuvres littéraires, dramatiques, musicales, chorégraphiques, audiovisuelles, cinématographiques, graphiques, plastiques, ou photographiques, le statut micro-entrepreneur est incompatible parce que leurs rémunérations (vente d'œuvres d'art, notes de droits d'auteurs, etc.) sont soumises au régime de protection sociale des artistes-auteurs (MDA ou AGESSA).

#### Liens





La bible: Guide des intermittents par France
Travail

Les incontournables:

France Travail Spectacle et FAQ du GUSO

Micro-entreprise et inttermittents - site de l'URSSAF

Audiens - Mutuelle et Santé

<u>Demander vos congés spectacles</u>

La visite médicale des intermittents

Pour vous former, l'AFDAS

#### Pour aller plus loin:

<u>Livetonight Être intermittent</u>

<u>Portail Auto-Entrepreneur et intermittence</u>

La bonne étoile

MovinMotion

Mes cachets

<u>Propriété Intellectuelle dans le SV</u>

<u>Legiculture pour les artistes</u> (info juridique et réponses à vos questions sur les abattements notamment!)

La <u>CPNEF – SV</u> (la commission paritaire du SV) Le <u>FNAS</u> (agit en lieu et place du CSE)

Artistes Interprètes : <u>ADAMI</u> Artistes Auteurs : <u>AGESSA</u>

Auteurs-compositeurs-éditeurs : <u>SACEM</u> Artistes Interprètes de la musique : <u>SPEDIDAM</u>

La Maison des Artistes : MDA

<u>La Guilde des artistes de la musique</u>

# MERCI!

Sarah Beretta Boisson sarah.boisson@ecopia.fr Nantes – Tours - Blois

ecopia.fr

